

DELIBERATION N° 2002/01-03 - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - TRANSFORMATION DE POSTES

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée qu'une adaptation du tableau des effectifs apparaît nécessaire suite à une nouvelle répartition des affectations concernant les agents de service, et suite à la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire. Transformation de postes :

1 poste d'agent d'entretien à 32/39ème en poste d'agent d'entretien à 32/35ème.

1 poste d'agent d'entretien qualifié à 35/39ème en poste d'agent d'entretien qualifié à 35/35ème.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 25 voix pour et 4 abstentions (Melle MAUSS, MM LOMBARDET, LEFRANC, Mme BERTRAND) :

de procéder à l'adaptation du tableau des effectifs aux conditions énoncées ci-dessus, à compter du 1er janvier 2002. d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2002.